
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 30 octobre 2014
17 h**

**Séance tenue le jeudi 30 octobre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre	Rencontre à organiser rapidement entre la Ville de Montréal et les villes liées afin de faire opposition à la décision de Postes Canada

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 03.

CG14 0442

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 41.02 et en y retirant l'article 42.03.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0443

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 septembre 2014

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 1^{er} au 28 septembre 2014.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 28 septembre 2014.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 28 septembre 2014.

CG14 0444

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au bilan de la troisième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats et le conseil en prend acte.

04.04 1143430010

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Chantal Rouleau

- Dépôt de la réponse à M. Peter Trent concernant sa demande formulée lors du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 – Train de l'Est – Travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout
-

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt de la résolution CA14 28 0231 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Appuyer la résolution de la Ville de Kirkland (CM14 171) dans le cadre du corridor Jacques-Bizard
-

CG14 0445

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2015, et le conseil en prend acte.

07.02

- 7.03 Dépôt de la résolution CM14 230 du conseil municipal de la Ville de Kirkland - Boulevard urbain dans l'emprise de l'autoroute 440 - demande adressée à la Ville de Montréal et au ministère des transports du Québec
-

- 7.04 Dépôt de la résolution CA14 16 0359 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Demande de consultation publique par la Commission permanente du conseil sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal relativement au projet de règlement P-RCG 14-029 modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont
-

9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

9.01 Monsieur Denis Coderre dépose le rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également le tableau de la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 26 août 2013 au 31 août 2014 ainsi que celle des contrats de plus 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CG14 0446

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0447

Approuver l'addenda no 2 aux trois contrats octroyés à Rebutis Solides Canadiens inc. (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014 et autoriser une dépense de 1 800 968 \$, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collecte sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1540;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'addenda no 2 visant les trois contrats octroyés à Rebutis Solides Canadiens inc. (CG07 0390), pour le tri et la mise en marché des matières recyclables conformément aux dispositions de l'Arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en vigueur le 9 juillet 2014;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 800 968 \$, taxes incluses, avant compensation par le Régime sur la collective sélective (Loi 88), pour les 50 derniers mois des contrats afin de couvrir les coûts de la valorisation du verre;
- 3 - d'accorder au Service de l'environnement une dotation additionnelle annuelle de 389 886 \$ à partir de 2015 jusqu'en 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1140695001

CG14 0448

Accorder un contrat à MP ECO inc pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 575 537,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 775598 ENV CESM 2014-01 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er octobre 2014 par sa résolution CE14 1482;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder à MP Eco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une torchère à flamme cachée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 575 537,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 775598 Env-CESM-2014-01;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1140720002

CG14 0449

Exercer l'option de prolongation de l'entente cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387) pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour une période d'environ 7 mois soit, jusqu'au 27 mai 2015 / Autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 1 147 076 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 13 000 000 \$ à 14 147 076 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 octobre 2014 par sa résolution CE14 1506;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387), pour une période de 7 mois, jusqu'au 27 mai 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145085003

CG14 0450

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente mois, avec une option de renouvellement de douze mois, avec Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 14-13310 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1545;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture, sur demande, de pièces en fonte pour aqueduc et égout;
- 2- d'accorder à Fonderie Laperle division de Tuyauterie Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13310;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1145318004

CG14 0451

Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1546;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois (se terminant le 31 mars 2016) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1141541003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0452

Autoriser le prolongement, pour une durée de 8 semaines, des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11577 (CG11 0257)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1547;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'autoriser le prolongement, jusqu'au 26 décembre 2014, des contrats avec Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11577 (CG11 0257);

Adopté à l'unanimité.

20.06 1142621003

CG14 0453

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame pour le traitement de sols en provenance des écocentres de l'agglomération, pour une durée de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours - Dépense totale de 416 941,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13757 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1544;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de traitement des sols des écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 416 941,20 \$, taxes incluses, pour une période de 50 mois avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13757 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144730002

CG14 0454

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et frères inc. pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210, rue Sherbrooke Est - Dépense totale de 2 976 487,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5694 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1549;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron situé au 1210 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145965002

CG14 0455

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3281-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1551;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'électricité, de contrôle, de génie civil et de mécanique pour la construction de 6 systèmes de suivi environnemental (surverses), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 763,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3281-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1143334025

CG14 0456

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034, pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1366-AE (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1552;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de treize vannes murales 638-M11-021 à 638-M11-034 pour l'alimentation des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 842 762,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1366-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1143334026

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0457

Accorder un contrat à Robert Lapointe Transport inc. pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation - Dépense totale de 548 735,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 161 (15 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1555;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 548 735,43 \$, taxes incluses, pour la disposition de piles de sols hors du site de l'usine de production d'eau potable Atwater et la stabilisation de pentes d'excavation, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Robert Lapointe Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 519 991,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 161;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.11 1144474002

CG14 0458

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + S.E.N.C. pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13529 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1559;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'inspection de vannes, pour une somme maximale de 284 369,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13529 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1143334024

CG14 0459

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation in situ et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1571;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Corporation de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et du Musée Marguerite-Bourgeoys afin de réaliser un programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques sur le site patrimonial de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (site BfJ-96), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1143501003

CG14 0460

Accorder un contrat de services professionnels à BBA inc. pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13794 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1560;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel BBA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude du réseau électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 525 301,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13794 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville, et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1143334027

CG14 0461

Accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 \$ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal Est (SODEC) et à Vestechpro, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1575;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 310 000 \$, conformément à l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
SODEC	INV'Est - Développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle	250 000 \$
Vestechpro	Étude et préparation pour la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises dans le secteur du vêtement et du textile intelligent	60 000 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1146352009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0462

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13799) (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1562;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des parcours découverte du mont Royal - legs du 375^e, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1141246016

CG14 0463

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels que montrés aux plans A-11 Saint-Louis et A-12 Saint-Louis, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1565;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains constitués des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et au nord-ouest de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 4 828 950 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG14 0464

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période d'une année et 8 mois à compter du 1^{er} mai 2014, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant un loyer total de 66 996,60 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1567;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, pour une période d'une année et 8 mois, à compter du 1^{er} mai 2014, moyennant une recette totale de 66 996,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1145323009

CG14 0465

Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Surprenant et Fils Div 139519 Canada inc. pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13735 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1604;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de pantalons cargos et bermudas pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Surprenant et Fils Div. 139519 Canada inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13735 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1145281008

CG14 0466

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Affleck De La Riva architectes pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070) / Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'écuyer architectes pour les services en architecture et architecture de paysage dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 14-13781 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1611;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de résilier le contrat de services professionnels accordé à Affleck De La Riva architectes pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont (CG13 0070), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 41 735,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser une dépense de 550 402,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans, devis et la surveillance du chantier dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay, L'écuyer Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 478 611,18 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13781 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.20 1145891004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0467

Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1612;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327);
- 2 - d'autoriser une dépense de 897 269,27 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance du chantier, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel de l'édifice du 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Archipel architecture inc. et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 747 724,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13837 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145367001

CG14 0468

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp., Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 14-13521 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1603;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13521 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Participants</u>
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Outremont, Saint-Léonard, Verdun, Ville de Westmount, Ville de Mont-Royal et La Société de transport de Montréal
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Sud-Ouest, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray–St-Michel–Parc-Extension et la Ville de Beaconsfield.
Sifto Canada Corp.	L'Île-Bizard–Ste-Geneviève, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Village de Senneville, Ville de Baie-D'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Dorval (incluant L'Île Dorval), Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire et Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1145331003

CG14 0469

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13504 (2 soum. - 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1606;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 293 463 \$, taxes incluses, pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13504 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1143592007

CG14 0470

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 12 025 783,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12645 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1607;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Réal Paul, Architecte, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 12 025 783,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12645 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser M. Richard Fontaine, Directeur, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1143334014

CG14 0471

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Services EXP inc., WSP Canada inc., Groupe ABS inc. et Les Consultants SM inc. afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public 14-13675 (7 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1608;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;

- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites, taxes incluses, à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13675 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Les Services EXP inc.	2 250 481,56 \$	1
WSP Canada inc.	2 399 598,38 \$	2
Groupe ABS inc.	767 117,80 \$	4
Les Consultants SM inc.	663 271,80 \$	5

- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1143855001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0472

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une période de 24 mois avec Tetra Tech QI inc. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et Cima+ S.E.N.C. pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2) - Appel d'offres public 14-13651 (4 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1609;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage (contrat 1) et pour la surveillance de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (contrat 2);
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13651 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Tetra Tech QI inc.	2 119 305,43 \$	24 mois	1
Cima+ S.E.N.C.	1 720 253,08 \$	24 mois	2

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce, au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 24 mois.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.26 1144822047

CG14 0473

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc., Les Services EXP inc., Groupe Qualitas inc. et LVM une Division d'EnGlobe Corp. pour effectuer des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13534 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1610;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels afin d'effectuer des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville ;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13534 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale	Contrat
Groupe ABS inc.	1 856 791,06 \$	1
Les Services EXP inc.	1 797 086,84 \$	2
Groupe Qualitas inc.	1 600 638,84 \$	3
LVM, une Division d'EnGlobe Corp.	1 260 258,58 \$	4

- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1143855004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0474

Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1461;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRLQ, chapitre Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144956004

CG14 0475

Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à une Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal à raison de 357 500 \$ par année pour une période de cinq ans commençant en juin 2015 et se terminant en juin 2020, advenant la mise en place de celle-ci

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1577;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada (CRSNG) en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 357 500 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2015 à 2020, pour une somme totale de 1 787 500 \$;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1144278001

CG14 0476

Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots, 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet Griffintown / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1582;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisses dessus érigées;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG14 0477

Confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour la tenue des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, soit du 27 septembre au 9 octobre 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE14 1585;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à consentir un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$ pour la tenue du 27 septembre au 9 octobre 2017, des Championnats du monde de gymnastique artistique FIG de 2017, si Montréal est choisie comme ville hôte

Adopté à l'unanimité.

30.04 1131278008

CG14 0478

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1618;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1146340004

CG14 0479

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1140870002

CG14 0480

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, Arrondissement Verdun (1488) » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

(Ajout) 41.02 1142089003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0481

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2014 par sa résolution CE14 1420;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1142622006

Règlement RCG 14-030

CG14 0482

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2014 par sa résolution CE14 1421;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois et corridors forestiers métropolitains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1142622005

Règlement RCG 14-031

Article 42.03

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0483

Nomination d'un nouveau membre à titre d'observateur non votant de la Direction du développement du territoire et des études techniques au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2014 par sa résolution CE14 1619;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'entériner la nomination de Monsieur Romain Fayolle, Commissaire au développement économique de la Direction du développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre d'observateur non votant au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1141528004

À 17 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire